



BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

LE SOLDE - « 13% »

Depuis 2021, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles.

C'est à vous de choisir le bénéficiaire !

Maor Hateva, notre CFA est habilité à recevoir ce type de versement. Vous pouvez donc flécher votre versement sur l'ensemble de nos formations et procéder au paiement en direct.

MONTANT À PAYER DIRECTEMENT À MAOR HATEVA

Virement	IBAN	FR76 1027 8089 7800 0206 7590 242	BIC	CMCIFR2A
Titulaire du compte	Maor Hateva	Montant		
CODE UAI	0134432X	Référence à mentionner dans le libellé du versement : TA2022 + SIRET		
Payer directement en ligne : https://if2s.com/taxe-dapprentissage/				

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise	
Raison sociale si différente	
SIRET	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Interlocuteur	
Fonction	
E-mail	



BORDEREAU À RETOURNER À :

CFA MAOR HATEVA
CSE du Barry
Taxe 2022
112 boulevard Barry
13013 MARSEILLE

OU À RENVOYER EN LIGNE :

FORMATION.QUALITE@JLOUBAVITCH.COM

REÇU LIBÉRATOIRE

À l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libératoire. Le souhaitez-vous :

Par courrier Par e-mail

Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter :

Anissa Haouara, en charge de la taxe d'apprentissage | 04 91 06 00 69 | qualite.formation@jloubavitch.com

Maor Hateva - 112 boulevard Barry 13013 Marseille